

EXTRAITS DES JOURNAUX DE PARIS.

LES JOURNÉES DE JUILLET.

Paris, 31 juillet.

Les cérémonies du 27 ont lieu conformément au programme publié par l'autorité. Des services funèbres pro pluribus defunctis ont été célébrés dans toutes les églises.

Le vaisseau du quai d'Orsay est occupé par les canonniers de Vincennes qui ont combattu au siège d'Anvers. Le bruit avait couru que des troubles devaient éclater à la place de la Bastille, mais l'ordre n'a pas été troublé.

Enfin, on peut dire que le parti qui a fait la révolution de juillet est resté étranger à la célébration officielle de cet anniversaire.

JOURNÉE DU 28.—Le National et la Tribune assurent que Louis Philippe a répondu aux cris plus de bastilles poussés par plusieurs légions: oui mes amis, plus de bastilles, c'est convenu.

Un autre côté, le Constitutionnel termine ainsi son Jugé sur la revue:

"Nous le disons avec conviction, ou plutôt avec certitude, Paris ne veut point de forts détachés; il n'en veut ni par la loi ni par ordonnance. Ce sentiment, exprimé depuis longtemps dans toutes les réunions des gardes nationaux, l'a été ce matin encore dans les rangs, pendant le long repos d'armes qui a précédé le défilé. Point de cris hostiles, mais point de forts détachés, tel était le résumé de toutes les conversations. Point de cris sujets à de fausses interprétations; car le gouvernement a rendu un hommage que l'on doit présumer sincère à l'opinion publique et aux principes de la constitution, en reconnaissant qu'il n'avait pas le droit de poursuivre les travaux des forts sans vote préalable des chambres. Mais point de forts détachés, à quelque condition que ce soit; et ce vœu absolu, qui s'adresse également au gouvernement et aux chambres, nous ne doutons pas qu'il ne soit renouvelé, non seulement à Paris, mais aussi dans les départements, par toutes les voix que la loi ouvre à l'expression des griefs du peuple. Les citoyens parleront aux chambres dans des pétitions: les électeurs s'accorderont leurs suffrages qu'à la condition de voter contre les forts détachés. Ainsi cette question, si long-temps débattue dans le public, se présentera aux chambres comme la question de la patrie, déjà résolue par une enquête nationale."

Ainsi, que Louis Philippe ait dit ou n'ait pas dit les paroles rapportées par le National et la Tribune, il n'en résulte pas moins de la démarche du ministère (qui avait envoyé la veille à domicile chez chaque garde national la promesse de ne pas continuer les forts), et des dispositions unanimes où sont les légions de ne jamais permettre que ce projet ait son exécution, que le système suivi par le ministère ne peut se développer, et qu'il y a nécessité pour Louis-Philippe à renoncer pour jamais à cette mesure que le président du conseil a présentée comme indispensablement liée à l'existence du gouvernement sorti de la révolution de juillet.

Nous sommes donc placés aujourd'hui dans des conditions toutes nouvelles: le système et la présidence du maréchal Soult sont détruits; et si Louis-Philippe est conséquent, il n'attendra pas la session prochaine pour composer un autre ministère et adopter un autre système.

Le National s'exprime ainsi sur la revue d'hier: "En somme, l'effet de cette revue est tel que nous pouvions le désirer. La garde nationale et la ligne, en échangeant tout le jour le cri vive la ligne! vive la garde nationale! ont protesté de leur union intime pour défendre la révolution de juillet contre le parti de l'étranger. Le gouvernement ne peut nullement se prévaloir de ces cris qui révèlent, dans deux grandes institutions, une singulière disposition à ne compter que sur elles-mêmes à tout événement."

Pendant que le National écrivait ces lignes, voici ce que disait le Journal des Débats:

"Pour notre part, nous sommes contents de la journée. Si l'opposition cherche à en dénigrer l'aspect, nous aurons pour témoin toute la population de Paris. Voici une grande occasion de juger de la vérocité de l'opposition; Parisiens, soyez attentifs! Tout homme de bonne foi dira: on avait tout tenté auprès de la garde nationale pour lui arracher des cris unanimes de dévouement et de fidélité. Sous une forme indirecte, on avait posé la question entre la monarchie et la république, cent mille citoyens ont crié: Vive la monarchie! Au milieu de tant de sujets apparemment inquiétude, Paris, sûr de sa force, a été calme, et s'est livré tout entier aux émotions de cette admirable fête. L'anarchie n'a rien eu de mieux à faire que de garder le silence; elle était venue pour voir l'attitude de la garde nationale: elle l'a vue; qu'en pense-t-elle? Nos espérances ne se sont pas trompées: les fêtes de juillet ont été la fête de l'anarchie constitutionnelle."

Voici ce que rapporte la Gazette de France sur le même sujet: "Le second jour des anniversaires de juillet s'est passé sans collisions et sans désordres. La garde nationale a montré plus que jamais qu'elle persévère dans cet excellent esprit qui n'a cessé de l'animer depuis 1830. Détermination profonde d'empêcher la république de passer, résolution non moins ferme d'empêcher l'arbitraire de s'établir."

Il devait résulter de ce double sentiment pour lequel la nation armée est unanime beaucoup de froid pour le gouvernement qui maintient la France entre ces deux écueils.

Les souvenirs des journées de juin, et l'intervention de la république dans la question des forts détachés ont produit ces cris de vive la ligne poussés par la garde nationale, et ces cris de vive la garde nationale poussés par la ligne. Le National veut y voir promesse de défendre la révolution contre les étrangers, s'il disait de défendre la France contre tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, il ne dirait rien de raisonnable; mais la garde nationale, comme la ligne, sait très-bien que c'est la révolution qui a fait les journées de juin. La révolution est l'ennemie commune de tout ce qui s'est consacré à la défense de l'ordre; la ligne et la garde nationale, lorsqu'elles sont sous les armes, n'ont qu'une pensée: celle d'arrêter la révolution dans les tentatives matérielles qu'elle voudrait faire, et si la garde nationale avait le droit de voter, elle détruirait la république à sa source et rectifierait le gouvernement sur les points où il donne accès aux idées et aux espérances révolutionnaires."

C'est à cet esprit anti-révolutionnaire de la garde nationale qu'il faut attribuer aussi l'attitude pleine de calme et de fermeté que les légions ont su garder tout en manifestant leur opposition à l'embastillement de la capitale. Il est certain que la garde nationale avait obtenu toute satisfaction à cet égard par l'article du Monitor où le gouvernement prenait l'engagement formel de suspendre les travaux, article envoyé à domicile la veille de la revue à tous les gardes nationaux. Si le gouvernement n'avait pas pris cet engagement, il est hors de doute que le cri Point de bastilles! eût été le mot d'ordre de cette journée, et malgré cet engagement, cette volonté eût fait explosion si la république, en se mêlant de cette question, n'eût décidé un grand nom-

bre de citoyens à se contenter de la promesse du ministère dans la crainte de fortifier le parti républicain. Les journaux de ce parti ont pris soin eux-mêmes de constater cette cause qui prouve la défiance que la république inspire à la nation.

La froideur pour le gouvernement qui maintient la France entre l'anarchie et l'arbitraire s'est manifestée par l'état incomplet des légions qui s'étaient rendues à cette revue (25 mille hommes sur 80), et par la rareté des cris de "Vive le roi!" qui ont salué Louis-Philippe à son passage.

JOURNÉE DU 29.—Le programme avait rejeté sur la troisième journée toute la partie populaire des fêtes. On en était revenu à l'ancien menu: les danses, les symphonies, la joute sur l'eau, les spectacles gratuits, les théâtres en plein vent et les mâts de Cocagne. La journée a commencé par la pose de quelques premières pierres; ces cérémonies de construction passent inaperçues.

La foule des promeneurs n'a pas quitté la place Vendôme, et les détails de l'inauguration d'hier faisaient l'objet de toutes les conversations; on se plaisait à raconter la présence des vieux uniformes, des vieux aigles et des vieux soldats qui étaient groupés au pied de la colonne; il n'était pas un seul détail de cette cérémonie qui ne fût écouté avec attendrissement.

Les Champs-Élysées étaient remplis d'une multitude vraiment innombrable; partout des tentes dressées, des boutiques, des spectacles de curiosité, des jeux de toutes les espèces, se disputaient la faveur et la curiosité des passans; c'était une magnifique fête à la manière des foires de village, mais riche et splendide comme un divertissement de grande ville. La propreté et l'élégance même des vêtements de la foule lui prêtaient un charme auquel on n'est pas habitué; mais l'attitude populaire était toujours calme et réservée.

Le grand carré, à gauche, cette capitale des réjouissances publiques, était cette année ornée avec plus de goût que les années précédentes; l'illumination est régulière, disposée en portiques et en guirlandes; les quatre orchestres sont d'une construction plus noble et plus élevée; les deux théâtres, vastes et bien décorés, présentent de beaux frontons. Sur l'un on jouait une pièce militaire, drame mêlé de coups de fusil, de danses, de déclarations amoureuses et d'enlèvements; le lieu de la scène nous a paru être la frontière d'Espagne; la politique était étrangère à cette représentation. Sur l'autre, des chevaux et un éléphant captivaient l'attention. Enfin un grand orchestre d'harmonie, placé sur une pelouse de gazon, sous les arbres, faisaient jaillir d'un kiosque des symphonies écoutées avec plaisir.

Sur les bords du quai, les spectateurs, rangés en amphithéâtre sur des gradins improvisés, ou bien sur les hauts branchages des arbres, assistaient à la joute qui avait lieu entre le pont de la Révolution et le pont suspendu des Invalides. Le vaisseau la Ville de Paris attendait les lanceurs sous une tente blanche dressée sur son pont; un banquet y était préparé.

Dans le petit carré de droite, quelques orchestres de moindre dimension avaient aussi leur public. Enfin des guirlandes de lampions serpentaient entre les arbres de la grande avenue.

Ce soir, les illuminations prolongent le jour; elles sont éclatantes, depuis les lampes de l'hôtel des finances, toutes brillantes de gaz, jusqu'aux plus humbles lampions. Elles sont diverses et multipliées. L'hôtel des Invalides, le jardin des Tuileries et la chambre des députés se font remarquer.

M. le ministre de la marine, pour imiter la croix resplendissante qui s'élève au-dessus de l'hôtel de la Légion d'Honneur, a imaginé de surmonter son hôtel d'un ancre illuminée; mais on ne peut regarder ces bâtimens du Garde-Meuble et de l'hôtel de la Marine sans songer à ces étonnantes illuminations que l'empire y alluma, lors du mariage de Napoléon; alors aussi, à la grille des Tuileries on avait élevé en feu de couleurs un portique qui rappelait l'entrée principale du palais impérial de Vienne.

Les spectacles gratuits ont attiré la foule; tout s'y est passé avec ordre; les airs patriotiques vivement demandés ont retenti; à l'Opéra, après la Marseillaise on a refusé de jouer le Chant du Départ.

Paris, ce soir, offre le même spectacle qu'hier après la revue; c'est toujours cette foule vive, intelligente, animée, qui inonde les quais, les rues, les places et les jardins publics, sensible à tout ce qui lui rappelle un souvenir, mais non moins prompt à saisir par son côté faible chacune des inventions du charlatanisme gouvernemental. Les monuments publics sont couverts de lampions, suivant l'usage. Le vaisseau de ligne et sa petite flottille sont illuminés avec goût, et l'on sait le joli effet des illuminations sur l'eau. On remarque surtout l'étoile de la Légion d'Honneur figurée sur le sommet de l'Arc-de-Triomphe, et qui semble borner l'immense horizon de la capitale.

Les spectacles gratuits ont offert peu d'accidens. Le soin que l'administration avait pris d'écartier du programme les pièces qui pouvaient offrir quelque allusion lui a certainement servi; mais on ne s'avise jamais de tout, et celles que le public a pu saisir ont été vivement applaudies.

Le feu a pris ce soir aux grosses colonnes tronquées qui environnaient la colonne de la place Vendôme; les pompiers sont accourus et ont bientôt éteint ce petit incendie. Deux ou trois colonnes seulement ont été brûlées. Les lampions ont aussi mis le feu à l'un des drapeaux qui ornaient le chapiteau.

Plus de quatre-vingt-sept mille gardes nationaux de Paris ont, le 28, protesté contre le système du gouvernement. En voici la preuve: La garde nationale tant de Paris que de la banlieue se compose de cent mille hommes. A la revue, il y en avait à peine vingt-cinq mille. Sur ce nombre, la moitié a crié à bas les forts! et d'autres ont protesté par un silence absolu. Il ne reste donc tout au plus qu'un huitième de la garde nationale pour le système du gouvernement, et encore ce huitième n'est composé que des employés et des hommes qui se laissent influencer par la peur.

Ce matin tous les militaires de la garnison de Paris, retenus pour causes disciplinaires à la salle de police ont été mis en liberté.

Le 18 au soir dix saint-simoniens sont arrivés d'Arles par le bateau à vapeur. Plus de 400 personnes leur ont suivis par curiosité jusqu'à une auberge du Cours, où ils ont pris leur logement. Ils se rendent, dit-on, à Malte; mais sans doute ce ne sera qu'une station, et ils poursuivront de là dans le Levant ou dans l'Afrique.

ANGLETERRE.

Londres, 6 août, 5 heures et demie.—L'amirauté a fait notifier à la maison Loyd que le gouvernement recevra des soumissions au sujet de vaisseaux du port de 300 tonneaux, pour servir de transports pour la période de trois mois; les soumissions doivent être envoyées immédiatement.

Il existe un acte de parlement qui défend aux membres de passer aucun contrat pour la fourniture d'articles, à l'usage du public, ainsi que de participer, directement ou indirectement, aux profits qui en résultent. Cependant, il paraît que Sir John Key a contracté à l'effet de fournir au gouvernement du papier pour la somme de £80,000. Le contrat, dit-on, n'est pas passé en son propre nom, mais au nom de son frère aîné, qui s'est retiré depuis long-temps des affaires, et le papier a été fourni par Sir John Key lui-même. Mais toute blâmable que soit cette action, ce n'est pas le pis de l'affaire. Sous la responsabilité apparente de l'intendant du bureau de la papeterie, dont le nom est John Church, un fils de Sir John Key, jeune homme de dix-huit ans, a été nommé à la charge de garde-magasin, et dans cette capacité il a à juger de la quantité et de qualité des marchandises envoyées au Bureau; et comme ce jeune homme pourrait ignorer les devoirs de sa charge, Sir John, suivant les renseignements de Sir H. Mardinge, en a rempli les devoirs pour lui; et bien que M. Key n'ait pas assisté au Bureau depuis sa nomination, Sir John y a été présent chaque jour, et a surveillé la réception de son propre papier, que l'on déchargeait de ses propres voitures. Il n'a pas été constaté si Sir John, en sa capacité de garde-magasin, était satisfait de la quantité et de la qualité du papier fourni, même comme contracteur; mais nous présumons qu'il l'était, et qu'il n'a pas été fait d'objection en aucun cas.

(Chronicle.)

Le roi d'Angleterre a ordonné de présenter une épée d'honneur aux six principaux officiers du brick français le Bordelais, dont l'équipage a surtout contribué à sauver la garnison de Point-Barva, d'une attaque des Mandingues en septembre 1831. M. Périer, notre consul à Brest, a été chargé de l'agréable mission de leur communiquer la gracieuse approbation de S. M., qui était accompagnée de la lettre suivante de lord Palmerston: "J'ai eu l'honneur de soumettre à S. M. le rapport que m'a adressé le lieutenant-gouverneur Randall, sur la coopération franche et active que vous lui avez accordée au mois de septembre de l'an dernier, lorsque la tribu de Barva attaqua la colonie de Bathurst, et que vous, avec les forces sous vos ordres, accourûtes à son secours. J'ai reçu de S. M. l'ordre de vous offrir l'épée qui accompagne cette lettre, et que S. M. vous prie d'accepter, comme un témoignage des sentimens inspirés par les éminens services que vous avez rendus aux autorités et aux habitans de Bathurst."

Les habitans de Bathurst ont donné à l'un de leurs forts le nom du commandant français (Louvel); ils lui ont aussi voté une épée d'honneur.—(London Globe.)

MEXIQUE.

New-York (samedi) 7 septembre.—Les dernières nouvelles du Mexique étaient favorables au gouvernement; on ne peut se dissimuler cependant que la tranquillité est loin d'être rétablie, et qu'il y a dans le fond de cette affaire un mystère que le tems seul pourra nous faire pénétrer.

Une conspiration vient d'être découverte dans la capitale de la Nouvelle-Grenade. On en trouvera quelques détails dans une lettre que nous traduisons du Daily Advertiser. Un ex-général espagnol, José Garda, en était, dit-on, le chef. Il paraît que l'ordre n'a été nullement troublé et qu'on n'avait aucune inquiétude pour l'avenir.

Nous apprenons avec peine que M. Barrot, consul de France à Carthagène, a été mis en prison par l'autorité.

PROVINCES INFÉRIEURES.

St-Jean, N.-B., 27 août.—Nous avons remarqué cet été dans les journaux d'Halifax l'arrivée à cette place d'environ huit ou neuf vaisseaux, partis des différens ports de la Baltique, avec des cargaisons de bois de construction qui après avoir été débarquées ont été chargées de nouveau à bord pour être transportées en Angleterre comme bois des colonies. Il est arrivé plusieurs vaisseaux avec de semblables cargaisons à Pictou. Si cet expédient réussit, il est à présumer qu'un grand nombre vont suivre cet exemple, à moins que le parlement par quelque acte passé à tems, n'empêche d'éluder la loi de revenu d'une manière aussi palpable.—(Observer.)

Pictou, 27 août.—Le célèbre naturaliste M. Audubon qui est de retour de son excursion scientifique aux côtes de Labrador, a passé par cette place, en chemin pour Halifax. Ce monsieur a été frustré dans son espérance de trouver de rares échantillons le long de cette côte stérile. M. Audubon parle en termes flatteurs des attentions du capitaine Bayfield, commandant du vaisseau d'exploration de Sa Majesté.—(Ibid.)

HAUT-CANADA.

Kingston, 4 septembre.—La fièvre scarlatine a régné avec violence à Kingston dans le cours de ces dernières semaines. Notre liste nécrologique est couverte des noms des victimes de cette effroyable maladie. Un beau jeune homme, Frederick Myers, arriva de l'île de l'Anti, jeudi, et samedi il n'était plus qu'un cadavre, et beaucoup d'autres cas ont été aussi funestes. Le tems humide qui s'est fait sentir depuis quelques semaines, peut avoir concouru à la violence de la fièvre.—(Spectator.)

La faillite de la seule maison d'ennoie à Kingston a causé beaucoup de consternation parmi les marchands et autres qui ont endossé ses papiers. On parle de £20,000 comme étant le montant de ses billets, et on suppose qu'elle ne pourra faire honneur que pour le tiers de cette somme. Nous apprenons qu'un comité de messieurs créanciers, ont pris en main l'administration de ses affaires.—(Ibid.)

BAS-CANADA.

Montréal, 7 septembre. Jeudi dernier, le premier procès des Faux-monnayeurs de Dunham eût lieu à la cour du banc du roi. Le procureur général commença par l'acte d'accusation qui avait rapport à la possession du billet de dix piastres de la banque des Etats-Unis. Les prisonniers présents étaient au nombre de dix: Ebenezer Gleason, et ses fils, Ebenezer P. Willard, Samuel et Horace, Reuben et Benjamin Moses, Jonas Boardman, Benjamin Dudley Wing, Artemis Howse, Lyman Jones et Willis Sherman.

Après une longue plaidoirie, le jury donna verdict de coupable contre Ebenezer Gleason, le père. Les mêmes individus, excepté Lyman Jones, subirent leur procès hier pour avoir eu en leur possession des papiers à forger des billets de la banque d'Harrisburg en Pensylvanie, de la banque de Sussex et de la banque commerciale du Nouveau-Jersey, et de la banque de Fulton à New-York. Le jury rendit jugement de coupable contre Ebenezer Gleason et ses fils Ebenezer, Horace et Willard, Benjamin Dudley Wing, Benjamin Moses, et Jonas Boardman; et de non coupable contre Artemis Howse, Samuel Gleason, Reuben Moses et Willis Sherman.—(Gazette.)

Nous apprenons qu'il est survenu de nouveaux troubles à la course hier soir, entre quelques soldats et des gens de cette ville; mais nous en ignorons encore les détails. Nous avons vu nous-mêmes un grand nombre de soldats passer par la rue St. Paul, et se rendre à l'extrémité occidentale de la ville, et puis se diriger vers le lieu des courses, vers une heure hier. Quelques-uns portaient des cannes, et tous leurs bâtonnets. Si ceux qui ont autorité sur les troupes ne les empêchent de se porter en bandes parmi les citoyens, il est bien à craindre qu'il ne naisse une inimitié, suivie des plus funestes résultats.—(Advertiser.)

Montréal, (Mardi) 10 septembre.—On peut s'attendre à voir dans la prochaine Gazette, la promotion du Lieut. Herbert, du 66^e régiment (maintenant sous congé d'absence en Europe,) à une compagnie de ce corps, à la place du capitaine Kingsmill, qui se retire.

L'assistant-chirurgien d'état-major Damerum, ayant été remplacé par l'assistant-chirurgien Lorimer, du 24^e régiment est arrivé en ville, et sera à l'avenir de service auprès des troupes de cette garnison.

D. A. C. G. Tubby et D. A. C. G. Graig se sont dernièrement retirés avec la demi-payé, suivant leur désir. Au premier a succédé D. A. C. G. Miller, de Bytown et au dernier D. A. C. G. Stanton, nouvellement arrivé de Sierra Leone.

Le commissaire-général Routh, accompagné du D. A. C. G. Adams, et du D. A. C. G. Robinson, est arrivé de Québec, et est parti pour le Haut-Canada hier matin.

D. A. C. G. Oriol, récemment envoyé à Kingston a été nommé pour aller à Bytown.

Nous apprenons qu'on va rétablir la situation de chapelain des troupes de cette garnison, et que le révérend B. B. Steven a été nommé pour en remplir de nouveau les fonctions. On attend sous peu l'arrivée du rév. Monsieur dans ce pays.

Son Excellence Lord Aylmer et sa suite sont arrivés à York dans le bateau-à-vapeur le United Kingdom, lundi le 2 courant, et il a reçu les saluts d'usage de l'artillerie royale et du 66^e régiment. Sa Seigneurie s'embarqua, jeudi, à bord du Canada pour se rendre au Fort George et aux Chutes de Niagara: le capit. Doyle, A. D. C. s'est rendu d'avance Mercredi. Son Excellence sera bientôt de retour, vu que par un certain dérangement momentané dans le Canal de Welland on ne s'attendait pas que la goëlette du Commodore pourrait y passer. Les illustres voyageurs ont été fêtés par Sir John and Lady Colbourn.—(Gazette.)

Nous voyons avec satisfaction que la compagnie des A-quequens de Montréal a fait venir d'Angleterre une quantité de tuyaux de fer du diamètre de dix pouces, pour les rues Notre Dame et autres principales rues, à la place des vieux qui n'avaient que 3 pouces de diamètre. (Ibid.)

Le John Bull qui a été retenu depuis plusieurs semaines dans ce port, par la perte d'un de ses cylindres, est maintenant complètement réparé, et pourra recommencer ses trajets dans le cours de la semaine. (Ibid.)

Les sentences suivantes ont été prononcées ce matin dans la cour du banc du roi:

Jules Dalbec, grand larcin, 6 mois de prison.

Rich. Polard, alias John Price, sentence de mort enregistrée, pour être exécuté le 22 novembre prochain.

Charles Nolan, grand larcin, 6 mois de prison.

Jean Failli, larcin, 3 mois de prison; fouetté vendredi le 13 courant.

Eben. Gleason, Eben. P. Gleason, Benjamin Dudley Wing, Horace Gleason, Benjamin Moses, Willard Gleason, Jonas Boardman, pour forgerie, Eben. Gleason, l'aîné, 2 ans et 3 mois de prison; et les autres 2 ans et au travail forcé.

Reuben Taylor, James Grogan et John Vandyke pour violence contre une personne hors de cette province renvoyés pour être jugés dans les Etats-Unis. Taylor condamné à une amende de £20; Grogan £10; Vandyke £10; emprisonnés jusqu'au paiement.

Le second instalment, pour un certain nombre de parts, a été payé vendredi, sous protêt, dans la banque de la cité. (Vindicator.)

Nous apprenons qu'un des directeurs de la banque de la cité a fait hier pour une somme considérable.—(Ibid.)

Nous avons appris hier avec un vif sentiment de peine que deux sergens du régiment, maintenant en garnison, ont été attaqués, pendant qu'ils se rendaient paisiblement aux casernes, par des personnes inconnues qui leur arrachèrent leurs armes, et les maltraitèrent de la manière la plus brutale. (Advertiser.)

QUEBEC:

JEUDI, 12 SEPTEMBRE 1833.

Les papiers de New-York du 7 courant sont arrivés ce matin. Ils ne contiennent aucune nouvelles d'Europe d'une date plus récente.

New-York, 7 sept.—Le capit. Donaldson, tout nouvellement arrivé de la Havane, rapporte que la fièvre jaune y faisait de grands ravages à bord des vaisseaux. Trois individus du vaisseau du capit. D. ont été victimes de la maladie pendant le trajet, et plusieurs autres en sont maintenant atteints.

Nous avons déjà publié les détails qui nous sont parvenus touchant l'insurrection survenue parmi les esclaves dans l'île de Cuba. Le Journal de Commerce fournit les particularités suivantes.

Il paraît qu'on avait enlevé à environ 30 milles à l'ouest de la Havane. Ils s'établissent quelque communication entre eux et les esclaves des Plantations voisines, où ces premiers apprennent qu'il régnait une effroyable mortalité parmi les noirs de l'île (le cholera), et qu'elle était l'effet d'un poison administré par les blancs. Cette nouvelle porta le désespoir dans le cœur des nouveaux venus, et pensant qu'ils pouvaient aussi bien mourir d'une manière que d'une autre, ils se jetèrent sur leurs gardiens et les massacrèrent.

A cette nouvelle, un capitaine de troupes avec deux autres individus se dirigea vers le lieu du désordre, pour détruire l'impression qui régnait parmi les insurgés, et pour les ramener à l'obéissance. Ces hommes furent aussi massacrés. Alors on envoya une troupe de cavalerie d'environ 30 hommes, contre les insurgés qui dans l'intervalle avaient été rejoints par quelques esclaves des Plantations voisines. Il s'en suivit un combat dans lequel il fut tué un certain nombre de noirs, ainsi que deux officiers et des soldats du côté des troupes. Le reste se trouvant incapable de supprimer l'insurrection, retraits; après quoi on envoya une troupe plus nombreuse, laquelle fit un feu terrible sur les noirs, et en tua 400 à 500.

Le nombre de tués du côté des blancs est de 36 à 40. A la date de ces dernières nouvelles, on regardait la révolte comme finie. Les noirs n'avaient pour armes que des bâtons et des pierres.

L'Albany Argus du 5 courant, en parlant d'un journal du Haut-Canada, qui avançait que les bureaux de poste payaient encore au département américain, fait les remarques suivantes:

"Il paraîtrait par un paragraphe du Colonial Argus de Ste. Catherine, que les instructions récentes du bureau du département de la poste, au sujet de celle du Canada, ont pris leur origine dans une information erronée, concernant les réglemens du bureau de la poste anglaise."

Nous croyons que le département à Québec n'a pas reçu de réponse à l'application qu'il a faite à Washington à ce sujet.

La plupart des journaux de Montréal donnent les détails de troubles survenus à Montréal, lors des courses, entre les soldats du 24^e régiment et les habitans canadiens: plusieurs ont été blessés, et on dit qu'un ou deux (c'est probablement faux) sont morts de leurs blessures. Les détails en sont donnés dans la Minerve, en deux colonnes et demie; et ce journal, ainsi que le Herald, en appellent au préjugés nationaux, au courage des partis, et aux succès des soldats français, anglais et canadiens les uns contre les autres; pour fomenter la haine parmi ceux qui sont assez vils pour chercher à régler leurs différends par des succès dans des courses de rues. Dans tous les troubles de durée—et ceux de Montréal ont recommencé pendant trois jours consécutifs—il doit y avoir deux partis également blâmables, et dans ce cas-là on ne doit négliger aucun des moyens présentés par la loi pour supprimer un tel désordre. Ceux qui par la publicité donnent une importance induue à une conduite aussi coupable, ne sont

sont que des fauteurs de désordre, et méritent la censure la plus sévère. En même temps on remarquera que si les soldats se mélangent encore une fois à ces querelles, ils seraient plus coupables que si c'étaient les citoyens; car ces derniers n'agissent qu'en leur capacité individuelle, tandis que les autres sont tenus à la plus stricte discipline.

Nous disons que lord Ellenborough n'est pas une grande autorité en matière de libelle: car chacun sait que ses décisions sont journellement violées, en Angleterre, par la publication des enquêtes de couraie avec des remarques, tant dans les rapports que par les éditeurs; et ce avec la plus entière impunité. La décision en elle-même, telle que reproduite par le Mercury, mériterait à des conséquences absurdes. Supposons que les remarques fussent de la teneur suivante: "La salle était pleine de spectateurs: l'un d'eux prit une prise de tabac et présenta sa tabatière à ses voisins, qui commencèrent à éternuer, de sorte que les rapporteurs ne purent entendre les questions qui furent soulevées au témoin ni les réponses." Ces remarques équivalraient-elles à libelle? La conclusion est évidente; et aucun jury, malgré la latitude des pouvoirs que le Mercury prétend lui être accordés par la loi, ne porterait jugement contre de semblables remarques, quand même que légistes politiques y trouveraient la loi applicable. Il n'y a que la nature libellieuse ou non libellieuse des remarques qui peut occuper l'attention du jury pendant un moment; et c'est pour juger des cas subtils et ambigus de la loi que les jurys ont été établis, et qu'ils caractérisent si honorablement le système de la jurisprudence anglaise.

Les allusions aux poursuites contre ce journal peuvent se trouver vraies ou fausses; pour nous, nous n'en savons rien. Nous demandons ici s'il est utile ou encourageant pour la liberté de la presse, de menacer de poursuite avant ou après la publication d'un article.

A M. le Rédacteur de la Gazette.

Permettez-moi de relever un fait rapporté erronément par un correspondant de la Minerve, sous date de Lundi dernier. L'écrivain parle de M. GREGOR, auteur d'un ouvrage sur le Canada et les provinces inférieures, dont on vient de publier une nouvelle édition, et qui entre autres additions donne quelques remarques sur l'affaire du 21 Mai. Ce Monsieur M. GREGOR était sous-lieutenant de marine, natif d'Ecosse, et pendant quelques années domicilié sur l'île St. Jean. Il n'a fait que passer par le Canada, et longer les côtes Nord du fleuve, à partir de Québec à aller jusqu'à Mingan. Il est maintenant à Londres et en relation avec des personnes du Canada. Le militaire sur lequel l'écrivain se méprend, était lieutenant-colonel commandant le 70e de ligne, autrefois stationné dans cette province.

Un lieutenant à demi-soldé.

11 septembre.

FORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES ET DEPARTS DES BATEAUX-A-VAPEUR.

Noms.	Quand arrive.	Quand à partir.	Où éant.
John Bull
John Nelson
Canada
St. Lawrence
British America	Ce soir à minuit.	Quai de McCallum
St. George
Voyageur	Aujourd'hui
Canadian Eagle
Lady of the Lake	Hier.	Ce soir à 11 heures	Quai de la Reine
St. Patrick
Hercules

Agent pour le John Bull, John Nelson, Canada, St. Lawrence, Mr. Robert Shaw, rue St. Pierre.
Agent pour le British America, St. George, Hercules, Voyageur, et Richelieu, M. Jean Dyer, Quai de St. Callum.
Agent pour le Canadian Eagle et Lady of the Lake, Capitaine Robert Maxwell, Quai de la Reine.
Agent pour le St. Patrick, M. James Henry, Quai de la Reine.

DECEDES.

A Saint-Clément de Beauharnois, le 5 courant, âgé de 55 ans, M. A. Thémelle, instituteur du lieu.
A Metz, en Allemagne, François Roussel, chaudronnier itinérant, âgé de 118 ans. Il a exercé son état jusqu'au dernier jour de sa vie.

BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC.
IL y aura une séance trimestrielle de ce Bureau, pour l'examen des Candidats à l'étude et à la Pratique de la Médecine, LUNDI le 7 OCTOBRE prochain, à deux heures après-midi, dans la Salle des Médecins de l'Hôtel-Dieu.
J. Z. NAULT,
Assist. Secrétaire.

AVIS public est donné par les présentes, que la bibliothèque du Mechanic's Institute sera ouverte tous les soirs de sept heures à neuf.

SALLE DU CONSEIL-DE-VILLE.

Montréal, Samedi, 31 août 1853.

LE CONSEIL-DE-VILLE de la Cité de Montréal, ayant résolu, dans sa séance d'hier, (Vendredi, 30 août 1853), de s'adresser à la prochaine Session de la Législature de cette province, pour en obtenir un Acte autorisant un EMPRUNT D'ARGENT pour faire l'acquisition de la propriété substituée appartenant à la succession de feu Sieur BASILE PROULX, rue St. Paul, en cette ville, pour faire de son emplacement une addition au NOUVEAU MARCHE, que le Conseil de Ville propose d'étendre, à travers la grève et le fleuve, jusqu'à trois cents pieds au sud-est de l'ancien quai de la Reine, et d'acquiescer à cette partie additionnelle de la dite place de Marché une largeur de quatre ou cinq cents pieds de long du fleuve; et le Conseil de Ville ayant résolu de se faire autoriser par le dit acte à pratiquer un CANAL PUBLIC dans toute la largeur de la dite partie additionnelle de la place du Marché et au-delà pour conduire les immondices de la ville jusqu'au-dessus des casernes, de même que d'élever des lieux d'aisance publiques de distance en distance.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'application sera faite par le Conseil de Ville à la Législature Provinciale pour la passation d'un Acte aux fins que ci-dessus: afin que toutes personnes y intéressées en puissent avoir connaissance et se conduire en conséquence.

Par Ordre du Maire de Montréal,
P. AUGER,
Secré. C. V.

JOSEPH PRIOR, marchand tailleur, n° 2, rue Buade, informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire ELIX, de Londres, ses marchandises d'automne et d'hiver, consistant en draps et casimires foulés double et triple, &c. qu'il est prêt à façonner conformément aux modèles, de surtouts, habits, &c., qui lui ont été envoyés par MM. Newgee, rue St. Jacques, et Buckart, rue Clifford, Londres.

N. B. - Galons et boutons pour tous les régimens dans les Canadas, choisis par MM. Wm. et Thomas Buckmaster, Londres. Québec, 11 septembre, 1853.

A VENDRE. - Plusieurs parts d'actions de l'Assurance de Québec contre le Feu. JAMES H. KERR. 12 septembre 1853.

A VENDRE par le Soussigné - Réfrigérants d'alkali - Chaudières à sucre - Poêles doubles et simples - Dito à cuisine - Chenets - Cuir anglais butt - Lignes à saumon - Dito à morue et pour lignes - Noir de fumée - Ochre jaune.

ET - Brandy blanc, 100 par cent au-dessus de l'épreuve - Dito de Bordeaux - Porter de Londres en bouteilles de chopines et pintes - Madère, Xérès et Ténifé en bouteilles - Xérès en quarts et tonnes - Sago, empois - Salspêtre, alum et sel d'Epsom - Farine d'avoine de l'Ecosse. W. D. DUPONT. 10 sept. 1853.

Magasin de Vins et de Liqueurs Spiritueuses. Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a ouvert un magasin sur le commerce sus-nommé, avec l'intention de fournir aux familles et autres des boissons de la meilleure qualité, à des prix réduits. Conditions: - Argent comptant ou crédit approuvé. THOMAS LEGGE, No. 29, rue Sault-au-Matelot. Québec, 18 juillet 1853.

VENTES PAR ENCAN.

Marchandises d'été et d'automne, couteaux, tôle, fer-blanc, &c. - Par MARTIN CHINIC, à sa chambre d'encan, VENDREDI, 15 courant, à UNE heure: UN assortiment général de Marchandises d'été et d'automne.

-AUSSI-

Couteaux de 2 1/2 à 28 lbs., tôle, fer blanc, poêles à frire, pelles et bûches, faux et faucilles, vitres de 6 1/2 x 7 1/2 et 7 1/2 x 8 1/2, savon, empois, huile de lin en cruches, peintures blanche et rouge, plomb à tirer, coupeuse, alun, papier enveloppe. Une quantité de couteillerie, &c. &c. à 11 heures à saumon. 11 septembre 1853.

Vente étendue de fénelier, &c. - Par PETER SHEPPARD, VENDREDI le 15 courant, à UNE heure, sur le quai d'Irvine: -

DEUX cents plaques de charrie 100 papiers vaisselle bien assortie 15 pipes } vin Benecario supérieur 25 tonnes } 10 quarts } Brandy Cognac dito 10 pipes } 24 tonnes } 10 tonnes } vin Madère dito 10 quarts }

Qui vient d'arriver ex Grenada, de Liverpool; des catalogues de la vaisselle seront prêt à être livrés trois jours avant la vente. - 5 septembre 1853.

Vente pour les Assureurs.

Lainage, toilerie, &c. &c. - Par J. M. FRASER, au compte des assureurs et autres intéressés, à leurs chambres d'encan, SAMEDI, 14 courant, à UNE heure précise, - Sans Réserve.

LES articles suivants arrivés d'abord du brick Success, de Londres. - 8 - Partie de n-uf ballots de lainage, casimires, droguets, coupons velus, cotons imprimés, &c. - 9 - Partie d'une caisse de tôle d'Irlande, dit 51 pièces - Une quantité de poêles, grilles, meules, &c. avaié.

6 quarts fèves, 5 à 6 pouces 11 do couteaux, 3 1/2 à 5 1/2 1 poêle simple, 32 pouces 20 quarts fleur de Poilard et 20 quarts tabac Coupeuse et noir de fumée.

Après quoi - Un assortiment général de lainages convenable à la saison. 12 septembre 1853.

Pelleteries et Peaux fabriquées, &c. &c. - Par LAROCQUE, BERNARD & Cie, à leurs Magasins No. 129, rue St. Paul, Montréal, LUNDI le 16 du courant, à UNE heure p. m. - le contenu de 50 boucarts de PELLETERIES et PEaux MANUFACTURÉES, comprenant: VEAU marin, à beau lustre, Fourne noir, do d'imitation, Martre d'imitation, Casques de veau marin à poil long et court, faits expressément pour le Commerce du Canada; Boas et Collettes d'Ecurie, de Sibirie, de Lyox, de duvet de Cygne; Collettes d'opéra, d'Ecurie de Sibirie, de Peaux de Russie.

-AUSSI-

Peaux de chèvre et de chamois, passées de diverses couleurs, bonnes pour faire des mitaines, Gants, Guêtres, &c. Sacs de voyage de tapis de Bruxelles et de Venise, Boîtes de cuir pour chapeaux, &c.

Les commerçants sont particulièrement priés de se trouver à cette vente, vu que ces marchandises sont envoyées en consignation et seront vendues positivement sans réserve. Les marchandises seront soumises à l'inspection deux jours avant la vente. Les conditions libérales. Montréal, 2 septembre 1853.

Bibliothèque de feu John Fleming, écrivain. LA vente de cette collection de prix et étendue de livres, annoncée dans le mois d'avril dernier, laquelle a été remise par des incidents accidentels bien au-delà du temps alors fixé, commencera LUNDI le 16 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M., et elle sera continuée à la même heure les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu. Les livres sont dans la bâtisse connue comme les vieux MAGASINS du Nord ouest, rue St. Thérèse, et y seront prêts pour l'inspection des acheteurs trois semaines avant la vente. A. & J. CUVILLIER, Encanteurs. Montréal, 22 août 1853.

On vend des catalogues chez MM. Neilson & Cowan, et T. Cary & Cie, libraires; et on peut en voir aussi à l'Echange, à la Bibliothèque de Québec, et au bureau de Thomas Cringan & Cie, Commercial Chambers.

Marchandises sèches. - Par LAROCQUE, BERNARD & Cie, à leurs Magasins, JEUDI le 19 du courant, à UNE heure p. m. - un assortiment général de Marchandises Sèches comprenant tous les articles convenables au commerce de l'Automne et de l'Hiver, tels que:

DRAPS, Kerseys, casimires Petersham, drap à pilotes, Crainrien, couvertes de Whitney à rose et à points, courtpointes blanche et de couleur, étoffe canadienne d'une qualité supérieure, flanelles, buckings, baies, serges, bombazine de 4-4 et 6-4, mérinos, camelot de véritable poile de chèvre, tapis de Bruxelles, de Venise et d'Ecosse, coton à chemise, coton gris indiennes imprimées, shalls et mouchoirs de mérinos, de soie imprimés et de coton, toiles et cotons d'Irlande, toile ouvrée, nappes damassées, foulards des Indes et Lestings, gros de Naples, taffetas des Indes, salampores des Indes et d'imitation, bas et demi-bas de laine, parapluies de soie et de coton, bretelles de soie, de gomme élastique, de buckskin, de laine et de coton, pelottes de coton, galon, &c. - Conditions Favorables. Montréal, 2 septembre 1853.

SERONT Vendus par encan public, le SEIZE septembre courant, à UNE heure p. m., à l'Echange, basse-ville.

1. - Ce HANGARD de prix en pierre de quatre étages, situé à la basse-ville de Québec, dans la rue conduisant au quai de Goudie, maintenant occupé par MM. Gibb & cie, qui est loué à raison de £125 par année. - Partie du terrain sur lequel le dit hangard est bâti est sous la tenure du franc et commun socage. 2. - Cette MAISON de trois étages, bâtie en briques, joignant la susdite propriété, située à la basse-ville, et formant le coin des rues conduisant aux quais de Goudie et Hunt. Elle est très propre pour un hôtel, et est louée à raison de £110 par année. 3. - Cette MAISON en pierre dans la rue St. Paul, au pied de la côte de Léry, avec le terrain en front d'icelle. Cette maison est bornée par devant, en arrière et du côté de l'est par des rues publiques, et donnerait un loyer de £50 par année.

Le bail du 1er mai 1854 jusqu'au 1er mai 1855, de la ferme, maison et autres bâties, ci-devant la propriété de J. O. Brunet, à la distance d'un mille et demi de Québec, contenant 60 arpens, le tout sous culture. - ET PARLEMENT.

Le bail pour le restant de l'année finissant le 1er mai 1854, et aussi pour l'année suivante, finissant le 1er mai 1855, de la maison, jardin et prairie, la propriété de W. Smith, écrivain, située à Bas Bijou, rivière St. Charles, dont on donnera possession une semaine après le jour de la vente. Les lots nos 1 et 2, seront vendus aux conditions suivantes; savoir: - un-tiers du prix d'achat à être payé en signant l'acte de la vente, un-tiers dans trois ans, et le tiers restant dans cinq ans, portant intérêt; et lot no. 3, deux-tiers du prix d'achat peuvent rester sur la susdite propriété pour vingt ans.

JOSIAH HUNT, N. P. Québec, 6 sept. 1853.

VENTE - Lundi le 16 septembre prochain, à 2 heures p. m. sera vendu sur les lieux, par le soussigné - Un lot de terre, la propriété de John Cullen Nixon, faisant face à la rue des Bains et à la rue St. Paul, dans la basse-ville de Québec, borné d'un bout par un passage séparant le dit lot d'une maison occupée par le dit J. C. Nixon, de l'autre par la rue St. Paul; d'un côté par la rue des Bains, et de l'autre par la propriété de M. J. Hunt, consistant en trente-huit pieds de front sur soixante de profondeur sur le côté qui fait face à la rue des Bains, et soixante-dix-neuf pieds ou environ sur l'autre. Les conditions seront énoncées lors de la vente. ARCHD. CAMPBELL, Notaire Public. Québec, 20 août 1853.

AVIS.

Le Soussigné ayant été nommé pour régler les affaires de la succession de feu Louis Lagueux, écrivain, en son vivant de Québec, avocat, prie tous les débiteurs de la dite succession de venir régler leurs comptes à son bureau, rue des Jardins, no. 14, sans délai et à défaut de ce faire, procédures en justice seront prises contre eux. T. R. SMITH, Avocat. Québec, 4 sept. 1853.

AVIS.

Le soussigné ayant été nommé pour régler les affaires de la succession de feu Louis Lagueux, écrivain, en son vivant de Québec, avocat, prie tous les débiteurs de la dite succession de venir régler leurs comptes à son bureau, rue des Jardins, no. 14, sans délai et à défaut de ce faire, procédures en justice seront prises contre eux. T. R. SMITH, Avocat. Québec, 7 septembre, 1853.

V O L.

LA nuit dernière, après onze heures du soir et avant cinq heures du matin, la maison de M. RALPH WILSON, aubergiste, Près-de-ville, fut enfoncée, et la somme de cinquante-trois louis courant, fut enlevée. Les voleurs y sont entrés par la porte de la cave qui donne sur la rue, et de là à la barre, où ils ont forcé le tirail dans lequel l'argent était déposé.

Une récompense de VINGT PIASTRES sera donnée par M. W à quiconque donnera information tendante à découvrir et à poursuivre le ou les voleurs. Il ne peut pas supposer que le voleur soit étranger à la maison, son chien donnant l'alarme au moindre bruit, à moins qu'il en connait la personne. Québec, 7 septembre 1853.

PERDU le 27 du mois passé, deux CHALOUPES appartenant au brick Diligence, qui était en remorque du British America, en allant à Montréal; les chaloupes se sont détachées au-delà du Richelieu, le nom du brick est peint sur la poupe et celui du capitaine en dedans. Quiconque les aura trouvés sera convenablement récompensé en faisant application au maître du bâvre, ou au soussigné. JOHN DYDE, Agent Twy Boat Company. Quai de McCallum, 9 sept. 1853.

BILLET MANQUANT. On suppose avoir PERDU, à peu près vers le 20 du mois passé, un BILLET de James Gibb & cie, du 17 avril, à 90 jours, en faveur de A. C. Freer & cie, pour £500; le dit billet fut régulièrement payé lorsqu'il était échu; quiconque l'aura trouvé, obligera infiniment les tireurs, en le leur remettant. Québec, 22 août 1853.

MANQUANT: - Une caisse débarquée le 4 courant sur le quai de McCallum du steam-boat St. George, et adressée comme suit: "A M. Arthur Canston, Montréal, H. S. Canada." On pense qu'elle aurait été enlevée par méprise. Ceux qui en auront eu connaissance voudront bien communiquer leurs renseignements à M. Dyer, agent de la compagnie des bateaux à vapeur. Québec, 30 juillet 1853.

AVIS.

LES Commissaires nommés sous l'acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, pour améliorer la navigation intérieure de cette Province, recevront d'ici au premier Septembre prochain, les offres de telles personnes qualifiées pour entreprendre les devoirs d'ingénieurs et d'arpenteurs, sous la dite Commission, pour atteindre les objets ci-après désignés: le but de l'acte étant "de pourvoir aux moyens de constater s'il est possible d'améliorer la navigation du fleuve St. Laurent par des barques à vapeur, ou par autres vaisseaux, entre Lachine et la ligne qui sépare cette province de celle du Haut Canada, au moyen d'un ou plusieurs canaux, et s'il est praticable d'ouvrir un canal navigable depuis le Lac St. François jusqu'au Lac des Deux Montagnes." 1. - D'explorer et examiner les lieux adjacents au cours probable des canaux projetés par l'acte en question, afin de déterminer les points les plus avantageux pour le passage d'iceux. 2. - De faire tous les arpentages, prendre tous les niveaux nécessaires et donner des plans exacts des lieux. 3. - Donner des Plans pour la construction des canaux. 4. - De fournir, avec les susdits arpentages et plans, des estimations du coût probable des divers ouvrages projetés. Ceux qui désirent entreprendre l'exécution de ces devoirs, voudront bien s'adresser par lettre aux Commissaires: - Les lettres (attachées) adressées aux soins de M. FORBES, à Montréal. - 12 août 1853.

AVIS. - Le soussigné se propose à continuer les affaires ci-devant conduites sous le nom et raison de L. S. LEVEY & Cie, comme négociant pour des marchandises à commission en général, et offe à faire des avances libérales sur des consignations faites à lui ou à ses amis à Londres, Liverpool, ou aux Indes Occidentales. CHARLES E. LEVEY, Bureau, n° 5, rue St. Pierre. - 8 juillet 1853.

UNE Assemblée des créanciers de M. Robt. Shortis, chandelier de cette ville, les soussignés ayant été nommés pour agir comme curateurs, et pour diriger sa succession au bénéfice de ses créanciers en général, demandent tous ceux qui peuvent avoir des réclamations contre icelle de les présenter immédiatement; et toutes les personnes endettées envers icelle de faire paiements aux soussignés sans délai, eux seuls étant autorisés à donner des quittances, faute de quoi on remettra la collecte à un avocat. JOHN McNIDER, ROBERT RICHARDSON, H. S. JONES, Québec, 12 août 1853.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu Robert Harrower, écuier, vivant négociant, de la paroisse St. Jean Port Joli, à la Société qui existait entre le dit feu Robert Harrower et Charles Harrower, écuier, sont priés de payer leurs dettes sans délai, aux soussignés, et tous ceux auxquels les dites successions et sociétés peuvent devoir, sont priés de leur présenter leurs comptes immédiatement, aussi sans délai.

ANN HARROWER, notaire. EBENEZER BARRIE, sollicité tuteur. CHARLES HARROWER, St. Jean Port Joli, 2 sept. 1853.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu ISIDORE LEBEDAR, écuier, décédé le 14 avril dernier à Paris, et en son vivant avocat de Québec et membre de la chambre pour le comté de Saguenay, prie ceux qui ont des réclamations contre la succession de la faire tenir à E. GLACKMEYER, écrivain, notaire, n° 14, rue St. Pierre, et ceux qui l'y doivent, de liquider leurs comptes. Québec, 7 sept. 1853. SAMUEL NEILSON.

Le soussigné étant chargé par le sieur Joseph Dorval, inspecteur de bois, résidant à la Pointe Lévi, de régler ses affaires; prie toutes les personnes auxquelles il doit de payer, à son bureau, basse-ville, rue St. Louis, leurs réclamations; et ceux qui lui doivent de payer entre les mains du soussigné le montant de leurs comptes. LOUIS FISET, Avocat. Québec, 27 août 1853.

Le soussigné, nommé cessionnaire des effets mobiliers de FRANS. MARCOUX, marchand de pelleteries, ci-devant de cette ville, au profit de ses créanciers, requiert tous ceux qui peuvent lui devoir de le payer dans le plus bref délai, sans que les comptes soient mis entre les mains d'un avocat pour recouvrement. Québec, 1er juin 1853. MARTIN CHINIC.

Le soussigné prévient le public, et particulièrement les marchands, qu'il ne payera aucune dette contractée par son fils Narcisse. JOSEPH HUOT 10 septembre, 1853.

La société qui existait entre LACASSE et LAURENT est dissoute du 1er juin, par un mutuel consentement. Québec, 12 juin 1853. LACASSE ET LAURENT.

MADAME et Mademoiselle RICARVOT l'ont honoré de prévenir les mères défamille, que le 2 septembre prochain, ils ouvriront une école de jeune demoiselles, dirigée d'après la manière française. Leurs adresses, rue Haldimand, n° 8 au 2me. Québec, 31 août 1853.

PILULES de Blair pour la goutte et le rhumatisme. Les accès les plus déchirants de la goutte, du rhumatisme et du lumbago, sont calmés dans les laps de deux heures et disparaissent pour toujours, après quelques jours, par suite de cette médecine incomparable. Elles exigent ni de rester à la maison, ni attention d'aucune sorte. Elles sont en vérité un remède si sur, qu'elles demandent d'être connu seulement, pour rendre leur usage universel. Elles se vendent en détail et en gros, par Thos. Prout, à son magasin de médecines patentes, No. 229, Strand, Londres, dix portes de Temple Bar, et chez la majorité de détaillants de médecine dans le Royaume-Uni, qui peuvent se procurer de leurs agens. Elles se vendent de plus, par ordre spéciale, chez J. J. SIMS, Apothicaire et Droguiste, Marché de la Haute-ville, Québec. 4 août.

Pilules et Poudres de Morrison. Le soussigné étant nommé pour le collége britannique à Londres, agent général pour les Canadas, pour vendre et distribuer aux sous-agens la médecine végétale universelle de Morrison, informe respectueusement le public en général qu'il vient d'en recevoir une quantité en boîtes de toutes grandeurs à 1s 6d, 3s 9d, 6s 6d et 15s; et des poudres à 1s 6d par boîte.

Acte, Le Morisniana ou conseiller de famille à 15s chaque. Québec, 15 août 1853. THOS. LEGGE, 59, rue Sault-au-Matelot. N. B. - Si aucune autre personne à Québec offre la susdite médecine en vente, elle ne peut être considérée comme étant vraie.

QUINCAILLERIE, &c. - Le soussigné annonce respectueusement qu'il vient de recevoir un assortiment étendu et général de quincaillerie, couteillerie, &c., qu'il offre en vente aux conditions les plus raisonnables, et il y invite particulièrement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. JOHN HAMILTON, jun. Marché de la basse-ville, 19 août 1853.

TAVERNE DE LA CASERNE.

Bureau de l'Artillerie, Québec, 16 août 1853. AVIS est donné par ceci, que la TAVERNE dans la caserne sus-mentionnée est à LOUER, aux conditions suivantes, pour une année, du 30 septembre prochain au 29 septembre 1854.

On n'approuvera d'aucune personne qui ne jouit pas d'un caractère irréprochable, ou qui ne se propose pas de demeurer bonna fide, dans la taverne, et à y conduire ses affaires lui-même; et on exigera deux cautions pour le paiement régulier du loyer, ainsi que de tous les argens qui peuvent devenir payable en considération de la dite taverne; et pour la due exécution des différentes conditions et stipulations du bail. La personne dont la proposition sera acceptée et ses cautions sont tenues à l'exécution du bail et les stipulations y appartenantes, desquelles on peut s'informer en s'adressant au susdit bureau, ou au surintendant de la caserne, à son bureau, rue St. Anne.

Dans les susdites propositions il faut insérer les noms de baptême, professions et lieux de résidence de deux personnes respectables, qui se joindront comme sûretés au locataire pour l'exécution du bail, et le département de l'artillerie n'entreprind pas à procurer une licence au locataire.

Des propositions cachetées adressées aux officiers respectifs de l'artillerie à Québec, "Proposition pour Taverne," écrit sur le couvert extérieur, seront reçues le ou avant ONZE heures du 9 septembre prochain; on ne fera aucune attention aux propositions envoyées après l'heure mentionnée.

Toutes les personnes qui font des propositions pour des tavernes, sont informées, qu'elles seront tenues à la due exécution des stipulations de leurs baux et au paiement entier de leurs loyers, sans aucune remise ou déduction, outre celles mentionnées dans les stipulations du bail même.

La formule de la proposition à être comme suit: - Je propose par ceci pour la taverne dans la caserne de la Citadelle à Québec, pour une année, du 30 septembre prochain, le loyer de quinze louis par année, pour la maison comme demeure, et le loyer ultérieur de par mois, pour chaque dizaine d'officiers subalternes ou soldats qui restent dans les casernes durant cette période, le tout en argent sterling, ou piastres à 4s. 4d. chaque, et je propose M. de et M. de mes cautions pour icelle.

Le loyer de la taverne comme demeure doit être la somme y mentionnée vis-à-vis, et est pourquoi les enchères ne seront que sur ce qui est offert pour chaque dixaine d'hommes demeurant dans les casernes. On s'assurera du nombre d'iceux par les recensements de chaque mois du surintendant des casernes, qui sont fait le premier jour de chaque mois, et on ne tiendra compte d'un changement qui peut se faire dans le courant du mois d'occupation de la caserne, soit pour ou contre le locataire. Aucun nombre moins de dix ne sera porté contre le locataire, ni calculer l'on aucun nombre départi; ainsi, si les casernes sont occupées par 148 hommes le premier jour du mois, on ne comptera que 140 pour le mois. On demande aussi que les enchères soient introduites par fractions d'un denier dans leurs offres comme on n'y portera aucune attention; et à moins que les propositions soient strictement conformes à la formule sus-citée, on n'y fera aucune attention.

Casernes de la Citadelle: Loyer comme demeure #15. Magasin de Quincaillerie en gros et en détail. No. 17, rue St. Jean, Haute-ville de Québec.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient d'arriver de l'Angleterre avec un assortiment étendu de Quincaillerie, Outils Mécaniques, Couteillerie, &c. &c. qu'il offre maintenant en vente aux prix les plus avantageux. Il espère que leur qualité et leurs prix lui assureront l'encouragement du public, qu'il s'efforcera de mériter. Québec, 14 août 1853. JOHN SHAW, N. B. - On fournira aux bâtisseurs, des ferrailles pour bâtisses, à des conditions avantageuses.

AVIS. - Le soussigné offre à vendre quelques couloirs à filtrer à patente, de 12 à 15 gallons, qui viennent d'être déchargés du navire JOHNSON, de Londres. Québec, 22 août 1853. MARTIN CHINIC.

SEL DE LIVERPOOL. A VENDRE par RODGER, DEAN & Cie, à bord du navire Grenada, quai d'Irvine. 5 septembre 1853.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS. BLE D'INDE. - Quelques centaines de minots qui viennent d'arriver, et sont à vendre en lots à la commission des acheteurs. AVOINE. - 2,000 minots avoine Canadienne, qualité supérieure. Froment, farine entière, son, pois, &c. - communément à vendre par JOHN GORDON & Cie, 54, rue St. Paul. 5 sept. 1853.

A VENDRE A BORD. SEL de Liverpool à bord du brick COLLINS, par 25 août 1853. H. ATKINSON.

A VENDRE par les soussignés, ex navire Albion, de New-York: 600 quarts farine de blé d'Inde séché au chauffoir 50 tierçons riz frais 150 quarts tabac en toquettes, 16 à la livre 10 do Ladies Twist dito 10 do verjus de tébéenthine 30 tinettes beurre.

Aussi, en magasin. Poivre noir, café de Lagura et de la Havane, casse, huile à salade en paquets, filitrons pour magasin, esprit de tébéenthine, &c. &c. &c. DAVID VASS & Cie, 27 août 1853. rue St. Antoine bisse-ville.

A VENDRE par le soussigné: - 100 boucarts } cassonade 20 quarts } 60 tonnes rum de la Grenade Fleur du Canada, seconde qualité. - Aussi en magasin, vin d'Oporto en pipes, quarts, et en bouteilles. Rue Dalhousie, 14 août 1853. J. W. LEAYCRAFT.

A LOUER, et possession donnée immédiatement, si on le demande, le CHANTIER bien connu et ci-devant occupé par M. Samuel Finch, constructeur de navire; on louera pareillement les bâtisses y érigées au choix du bailleur.

Et à vendre, Un emplacement situé au faubourg St. Roch, vis-à-vis du chantier de feu John Goudie, et joignant les premières derrière ment occupées par feu Robert Shortis, de quarante-cinq pieds de front sur deux cent soixante-et-quatre de profondeur. S'adresser au propriétaire sur les lieux. St. Roch, 10 sept. 1853. GEO. CAMPBELL.

A VENDRE, Deux Terres contigues situées dans la première concession de la paroisse de Gentilly, et regardées comme des meilleures de l'endroit, quant au sol. Une de ces terres est en pleine culture, et l'autre est en bois debout; la première de 2 1/2 arpens de front sur 30 de profondeur avec une maison de pierre et autres bâtimens en très bon état, aussi, avec ou sans les animaux, au choix de l'acquéreur; la seconde est de 3 arpens de front sur 30 de profondeur. L'acquéreur pourra garder à son choix la moitié du prix. S'adresser sur les lieux à Laurent Genest, écuier, notaire, ou à Nicolet, à L. M. Cresc, écuier, notaire. Québec, 6 septembre 1853.

MAISON DE LA TRINITÉ. Québec, 25 août 1853. IL fut arrêté, ce jour, par le Bureau de la Trinité, le CHARLES DOIRON, pilote, pour et au-dessous du bâvre de Québec, en conséquence d'avoir fait échouer le quinze jour de juillet dernier, par manque de soins et diligence, la barque Lord Stanley, John Ritchie Hall, maître, sur la côte est de "l'île aux Pommes" dans la rivière St. Laurant, et par là ayant causé un dommage considérable au dit bâtiment, a perdu sa branche, et que lui dit Charles Doiron est en conséquence congédié de sa charge de pilote de ce jour. Attesté, E. B. LINDSAY, R. M. T. Q.

LES propriétaires du bateau à vapeur ST. PATRICE,